

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 1er juin 2023**

**N° 2023/051 - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL SIÉGEANT À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Le 1 juin 2023 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 26, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 26 mai 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Madame Sophie LE MONNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

**Etaient présents :**

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Martine LERFEL, M. Denis FASANARO, Mme Valérie MICHEL, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Christiane CORNU, Mme Samira GUERROUMI, Mme Teresa LOSSO, M. Hamza MOKHTARI, M. Mickaël ASSOUS, M. Emmanuel PUPPO, Mme Laurence GRANDJEAN, Mme Oriane LOUAIL, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

**Etaient représentés :**

M. Didier TREMOUREUX, pouvoir à Mme Anne-Marie VIALATOUX  
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH  
Mme Véronique GLOVER, pouvoir à M. Didier STHOREZ  
Mme Nathalie PAOLUCCI, pouvoir à Mme Valérie MICHEL  
Mme Annie BODEVILLAIN, pouvoir à M. Emmanuel PUPPO  
Mme Marie-Christine DIRRINGER, pouvoir à Mme Oriane LOUAIL  
M. Jean-Luc DOUBLET, pouvoir à Mme Laurence GRANDJEAN

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ... :	<b>33</b>
Membres en exercice .....	<b>33</b>
Membres présents .....	<b>26</b>
Membres excusés et représentés .....	<b>7</b>
Membre absent non représenté .....	<b>0</b>

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 5.3.4
Numéro : 094-219400199-20230601- lmc111364-DE-1-1
Date réception : 7 juin 2023

**OBJET : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL SIÉGEANT À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

**VU** l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2020/013 du 23 juillet 2020 fixant la composition et désignant les membres composant la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

**VU** la délibération n°2023/003 du 12 janvier 2023, relative au remplacement du président de l'association Centre Omnisports de Chennevières au sein de la CCSPL,

**CONSIDERANT** que Madame Carine BORDUY a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale à Chennevières-sur-Marne,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITÉ**  
**33 VOIX POUR**

**ARTICLE 1 :** Accepte de voter à main levée, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après examen et délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ,**  
**7 VOIX POUR**

**26 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (M. BARNAUD, M. DRIESCH, Mme VIALATOUX, M. TREMOUREUX , Mme COURTOIS, M. STHOREZ, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. CHATEL, Mme BOISNE-NOC, M. BAUX, M. POUJOL, M. FABRE, M. DELLA-MUSSIA, M. LE TARNEC, Mme LERFEL, M. FASANARO, Mme MICHEL, Mme TROUVILLE, Mme LE MONNIER, Mme CORNU, Mme GLOVER, Mme PAOLUCCI, Mme GUERROUMI, Mme LOSSO, M. MOKHTARI, M. ASSOUS )**

**ARTICLE 2 :** Désigne M. Yahne BECKET MOUCKOLAS en qualité de membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), représentant la liste « Pour un avenir ensemble à Chennevières » en remplacement de Madame Carine BORDUY suite à sa démission.

**ARTICLE 3 :** Met à jour la liste des membres de la CCSPL.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 7 juin 2023 et de l'affichage le 7 juin 2023  
Le Maire,



*J.P. Barnaud*

Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



*J.P. Barnaud*

Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.